

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Paris privé de lumière. — La catastrophe de Toulon. — Mort de Casimir-Périer. — La loi sur le repos hebdomadaire.

Paris a été privé de la lumière électrique pendant deux jours par une grève organisée dans le secret d'un syndicat. En fait l'accord entre patrons et ouvriers s'établit très vite, mais l'affaire eut sa répercussion à la Chambre dans une interpellation retentissante.

Jurés s'éleva contre Clemenceau et l'accusa dans un langage précis d'avoir violé la loi en envoyant des soldats occuper les secteurs électriques et remplacer les ouvriers. Agir ainsi, dit-il, c'est faire disparaître les effets du droit de coalition. Le ministre de l'intérieur justifia sa manière de faire en invoquant le droit à la vie des sociétés, supérieur au droit de coalition. Et la Chambre par une énorme majorité approuva l'acte du ministère.

En fait il n'est pas douteux que les deux lois de 1864 et de 1884 n'aient été lésées et que la théorie de M. Clemenceau ne soit susceptible, entre les mains d'un gouvernement réactionnaire d'une interprétation qui peut nous mener loin, jusqu'à la suppression de toutes lois de liberté. Mais d'autre part il faut reconnaître qu'il était bien difficile de laisser Paris dans l'obscurité pendant longtemps, jusqu'à la fin du conflit.

Et ce qu'il y a de singulier c'est que socialistes et radicaux ont dans leurs programmes de quoi parer à des situations semblables, main-mise de l'Etat ou des municipalités sur les monopoles, mais quand on est au pouvoir on oublie beaucoup de choses ou plutôt on se heurte à un conservatisme qui défie perpétuellement les mots et les formules les plus avancées.

A Toulon, un cuirassé en réparation a sauté et occasionné la mort de plus de 120 personnes. Grand émoi dans toute la France au sujet de cette catastrophe et les autorités cherchent la cause du sinistre. Pourront-elles la trouver? Mieux vaut redoubler de précautions, surtout lorsque l'on dort à côté d'une mort épouvantable dont on n'est séparé que par l'épaisseur d'un geste imprudent.

M. Casimir-Périer, l'éphémère président de la République qui a succédé à Sadi-Carnot, vient de mourir. Comme président du Conseil, il avait fait craindre aux républicains de gauche son conservatisme par trop étroit. D'où la guerre sans merci qui lui fut faite tant qu'il fut au pouvoir.

Mais depuis sa retraite, Casimir-Périer dont tout le monde estimait la droiture de caractère, n'eut jamais à se plaindre d'un manque d'égards.

L'ancien président consacrait d'ailleurs toute son activité à des œuvres de philanthropie.

Les radicaux ne veulent plus de la loi sur le repos hebdomadaire, du moins sous la forme un peu rigide sous laquelle elle a été établie. Et la délégation des gauches vient de sommer le gouvernement de l'interpréter la loi dans un sens très libéral et de lui apporter des propositions de modifications. L'ordre du jour dans lequel on enveloppait cette sommation était cauteux et menaçant; il pouvait amener la chute du ministère.

M. Viviani a compris la situation et il a promis de donner satisfaction à la majorité dans un délai... lointain.

A L'ÉTRANGER

En Russie.

La Douma s'occupe de vérifier les pouvoirs de ses membres et il est nécessaire que cette opération soit à peu près

terminée pour faire le travail législatif que l'on attend d'elle. On s'attend d'ailleurs à ce que la discussion s'ouvre sur un projet d'amnistie.

Mais il est peu probable que le ministère Stolypine s'entende avec l'assemblée. Les cadets sont encore trop avancés pour que le tsar consente à collaborer longtemps avec la Douma. Mais il faut sauver la face devant l'Europe et voilà pourquoi la Douma durera quelques mois.

LE FURETEUR.

La nouvelle Russie

Bien que la nouvelle Douma ne réunisse pas encore les 524 députés qui la composent, elle a pu procéder à l'élection de son bureau.

480 membres étaient présents. 12 députés déjà élus ne sont pas encore arrivés, et 32 restent à élire pour les Kalmouks et les Kirghiz des gouvernements d'Astrakhan et de Stavropol, pour la Sibirie presque entière et l'Asie centrale.

C'est donc la Russie d'Europe qui seule a voté.

Mais, si l'on s'en réfère aux scrutins du premier et du deuxième degré auxquels il a déjà été procédé dans ces lointaines régions, la situation respective des partis ne sera pas sensiblement modifiée par l'arrivée des députés asiatiques, et c'est même l'opposition qui paraît devoir être renforcée par leur présence.

Or, dès maintenant le bloc des gauches dispose d'un nombre de voix triple de celui du bloc des droites, et c'est par 350 voix environ que M. Golovine, candidat des constitutionnels-démocrates, a été élu à la présidence de l'assemblée.

Les deux vice-présidents, bien qu'appartenant à des fractions plus avancées de la gauche, ont recueilli à peu près le même nombre de suffrages.

Les partis de gauche ont donc su s'entendre dès le début, et cette première manifestation de leur union est d'un excellent augure pour la suite de leurs travaux.

Le Parlement russe, bien qu'étant le dernier venu en Europe, est peut-être celui qui est animé du plus large souffle démocratique.

Il est incontestablement plus avancé que le Reichstag allemand où dominent les partis de réaction.

Il semble même devoir dépasser la Chambre française actuelle.

La droite russe ne compte guère plus de 120 députés; et encore pour atteindre ce chiffre doit-on adjoindre le groupe des octobristes aux monarchistes intransigeants.

Elle est donc proportionnellement moins forte que la droite de la Chambre française.

Si, d'autre part, on considère les différents groupes qui constituent le bloc de gauche, on constate que les partis les plus avancés, socialistes ou confinant aux socialistes, entrent pour les deux tiers dans sa composition.

En admettant que les partis de gauche ne soient pas d'accord sur toutes les questions et qu'ils soient appelés à se diviser lorsque viendront en discussion les problèmes d'ordre social, si toutefois la Douma actuelle vit assez longtemps pour les aborder, il est moins certain qu'ils sont tous disposés à réclamer les garanties d'un véritable régime constitutionnel.

Cette question domine toutes les autres.

bien malgré lui, n'a pu tenir sa promesse.

Un parti qui, dans une Chambre comprenant plus de 500 députés, dispose au plus d'une centaine de voix, est évoué à une radicale impuissance. C'est le cas du parti ministériel numériquement trop faible pour jouer un rôle utile dans l'assemblée.

Malgré cet effacement forcé des ministériels, la nouvelle Douma sera-t-elle acceptable?

M. Stolypine se tiendrait encore pour satisfait si la Douma se montrait « apte au travail ».

Sur ce point, la pensée du premier ministre russe manque un peu de précision.

S'il suffisait, pour le contenter, que l'assemblée s'abstînt de manifestations violentes, par quoi se distingua sa devancière, un certain *modus vivendi* pourrait sans doute s'établir entre la Douma et le gouvernement.

Les partis de gauche, instruits par l'expérience du passé, se garderont d'adopter une attitude qui pourrait fournir prétexte à une nouvelle dissolution. Ils se montreront à cet égard d'autant plus méfiants et prudents que la droite ne se fera pas faute de les provoquer et de semer sur leur route pièges et traquenards.

Mais, si M. Stolypine entend réduire la Douma au rôle modeste d'un conseil d'empire de deuxième classe, s'il ne lui reconnaît d'autre droit que celui d'émettre des avis dont la couronne tiendrait tel compte qu'il lui conviendrait, il lui faut s'attendre à n'être ni compris ni suivi.

Les députés ont reçu du peuple le mandat d'accomplir une œuvre politique: ils ne sauraient se dérober à l'accomplissement de leur mission sans abdiquer.

Si les membres du conseil d'empire nommés par l'empereur ont pour devoir de rester fidèles à leur maître, les membres de la Douma élus par le peuple doivent se considérer avant tout comme les serviteurs de la nation.

Travailler, c'est bien. Mais dans quel sens s'opérera ce travail? Selon les vœux du souverain ou selon celles de la nation? Tout est là! Si ces vœux sont concordants la Russie évoluera pacifiquement vers ses nouvelles destinées.

Si, au contraire, il y a désaccord entre la pensée du souverain et celle de la majorité du peuple, s'il y a conflit entre la volonté impériale et la volonté nationale, il faut s'attendre à tout, et surtout au pire.

Chambre des Députés

Séance du 14 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

A l'ouverture de la séance, M. Brisson prononce l'éloge funèbre des marins de l'« Iéna ».

Il donne lecture d'un télégramme de condoléances envoyé par M. Marcora, président de la Chambre italienne.

M. Brisson dit que tous les témoignages de sympathies adressés de tous les pays ne laissent pas insensible la nation, et il fait l'éloge des braves marins morts au champ d'honneur.

Et pourquoi taire le cri de déchirement que nous arrache ici la contradiction des choses? Vous me permettez il y a bien peu de temps, après le désastre du « Lutin », d'appeler de vos vœux et des miens le jour espéré où la science ne servirait plus que la civilisation et l'humanité! Et voici qu'en quelques semaines, nous est donné, une fois de plus le spectacle des nations que pousse à des élans de sympathie, j'ai presque dit de tendresse réciproque, le sentiment profond de la solidarité et de la fraternité humaine, nations qui pourtant...

Mais laissons là ces contradictions douloureuses; saluons, dans ces élans, les premiers germes d'une humanité future, meilleure surtout, plus maîtresse d'elle-même et de ses destinées! Adressons le témoignage de notre reconnaissance aux gouvernements et aux peuples

qui nous assistent de leur sympathie!

Rendons hommage à ces enfants de la France que nous avons perdus et à ceux dont le courage a montré comment ils sauraient la servir et la défendre. Aux uns et aux autres, aux martyrs et aux héros du devoir, la patrie adresse ses remerciements. La Chambre prie leurs familles de recevoir le tribut de la douleur et de l'admiration nationales.

M. Clemenceau s'associe aux nobles paroles de M. Brisson, et la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 15 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Il est procédé au tirage au sort de 12 noms de députés pour représenter la Chambre aux obsèques faites aux marins de l'« Iéna ».

La Chambre adopte un projet tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de St-Pantaléon (Lot).

L'élection de M. Lemaire, élu député de l'Inde, est validée.

La Chambre passe ensuite à la discussion de la proposition de loi adoptée par le Sénat concernant les conseils de prud'hommes et l'ensemble du projet est voté. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 14 mars 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Antonin Dubost, président prononce l'allocation suivante unanimement applaudie:

Mes chers collègues, La marine et le pays sont plongés dans une égale tristesse par une nouvelle catastrophe plus douloureuse encore que les précédentes, car, aux pertes matérielles que notre patriotisme saura vite combler, vient s'ajouter l'irréparable destruction de nombreuses et précieuses vies humaines.

Que les officiers et marins morts sur l'« Iéna » reçoivent notre suprême hommage! Ils sont tombés au champ d'honneur.

Que les survivants et tous leurs camarades de la flotte, reçoivent aussi le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance, puisque les formidables engins dont ils ont la garde exigent, pour leur service de chaque jour le même dévouement et le même héroïsme que des champs de bataille.

Au nom du Sénat, j'adresse aux familles des victimes nos sympathies émues et respectueuses. (Applaudissements unanimes.)

Le général Picquart, ministre de la guerre, s'associe aux paroles émues que le président du Sénat vient de prononcer en hommage aux officiers et marins de l'« Iéna », morts à leur poste d'honneur.

Le président propose au Sénat de lever la séance en signe de deuil.

EN RUSSIE

Le cas du prêtre Pétrof

Le Saint-Synode a refusé définitivement de laisser le prêtre Pétrof interrompre son internement dans un monastère pour siéger à la Douma.

Nouvel exploit des terroristes

Trois terroristes ont tué un agent de police et deux soldats en patrouille et en ont blessé deux autres. Les assassins se sont enfuis. A la suite de l'attentat de nombreuses arrestations ont été opérées.

L'opposition à la Douma

Les membres de l'opposition à la Douma, ont décidé de voter un ordre du jour, pur et simple, en réponse à la déclaration ministérielle.

Les social-démocrates, ayant déclaré qu'ils critiqueraient la conduite du Cabinet Stolypine, les autres partis de l'opposition ont protesté contre la tactique des social-démocrates, qui s'arrogent le droit de parler au nom de tout le peuple russe, et ont décidé d'exiger la clôture toutes les fois que les social-démocrates prendraient la parole à la Douma.

On lit dans le Temps que grâce aux instances du ministre des finances Kokovtsov, un revirement favorable à la Douma s'est produit en haut lieu.

Emprunt Japonais 5 % 1907

MM. de Rothschild frères sont chargés par le gouvernement impérial du Japon de l'émission d'un emprunt en Rente 5 0/0 Japonaise en livres sterling dont 11.500.000 livres, ou 290.375 000 francs, sont réservés au marché français.

Ce montant de 11.500 000 livres, fait partie d'un total de 23.000.000 de livres, de capital 5 0/0, créé en vertu de lois existantes, et d'une ordonnance impériale promulguée pour cet objet. Il est destiné au remboursement des emprunts 6 0/0 sterling de 1904 émis à Londres et à New-York, s'élevant en somme à 22 millions de livres de capital. L'emprunt est émis en rente 5 0/0 en livres sterling, au change fixe de 25 fr. 25 par livres sterling pour les intérêts et le capital, avec coupons semestriels au 12 mars et au 12 septembre, payables à Paris à leur caisse à ce change de 25 fr. 25 à Londres en livres sterling, et à New-York en dollars-or au change du jour. Il est divisé en 46 séries de chacune 500 000 livres ou 12.625.000 francs.

L'emprunt ne pourra être converti ou appelé au remboursement, ni en totalité, ni en partie avant le 12 mars 1922.

A partir de cette date, le gouvernement impérial japonais se réserve le droit de rembourser au pair avec un préavis de six mois, tout au moins de l'emprunt, en ne procédant pour ces remboursements que par séries entières. Tout ce qui restera de l'emprunt en circulation sera appelé au remboursement pour le 12 mars 1947.

Pour les 290.375.000 francs émis en France, il sera délivré des certificats provisoires sans numéros de séries de 505 francs, 2.525 francs, et 5050 francs, munis d'un coupon semestriel au 12 septembre 1907, qui seront émis par MM. de Rothschild frères, sous la responsabilité du gouvernement impérial japonais et échangés ultérieurement contre des titres définitifs. Les demandes seront reçues chez MM. de Rothschild frères, soit sous forme d'obligations entièrement libérées à l'émission, soit sous forme d'obligations non libérées.

Le prix d'émission est fixé à 502 fr. 50 par obligation de 505 fr. de capital, jouissance du 12 mars 1907, ressortant à 99 1/20/0 et est payable comme suit:

Pour les obligations entièrement libérées à l'émission: 200 fr. le 12 mars au plus tard, 302 fr. 50 du 20 au 25 mars courant.

Pour les obligations non libérées le porteur aura la faculté de verser le solde de 302 fr. 50 par obligation à toute époque à partir du 1^{er} mai prochain et avant le 30 Juin 1907, en y ajoutant les intérêts courus au taux de 5 0/0 l'an sur la dite somme de 302 fr. 50 depuis le 12 Mars 1907 jusqu'à la date du versement (en compensation des intérêts correspondants au versement différé de 302 fr. 50, compris dans le coupon du 12 septembre 1907). Les demandes devront être accompagnées de 200 fr. par obligation comme cautionnement qu'ils agisse d'obligations libérées ou non libérées. Les titres provisoires qui n'auraient pas été libérés au 30 Juin 1907, pourront être vendus à la Bourse sans aucune mise en demeure, à partir du 1^{er} Août 1907, pour le compte et aux risques et frais du retardataire. La cote de la Bourse de Paris sera demandée. Il nous paraît inutile d'insister sur l'attrait du placement que constitue le nouvel emprunt.

Le succès de l'opération a été très grand.

INFORMATIONS

La catastrophe du « Iéna »

Les télégrammes de condoléances continuent à arriver de tous les points

du monde au ministère de la marine. Outre ceux dont nous avons parlé, il convient de citer ceux de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, au nom de la colonie; du gouverneur général de l'Algérie; du commandant de vaisseau russe « Amiral-Makharoff », actuellement à la Seyne; de l'Amiral Mirabello, ministre de la marine italienne, de l'Argentine et de la Russie.

Les empereurs de Russie, d'Allemagne, les rois d'Italie, de Grèce, la reine de Hollande ont envoyé des télégrammes.

Le maire de Toulon a également reçu d'innombrables télégrammes provenant de Conseils généraux et municipaux.

La presse italienne, par ailleurs, consacre au désastre de Toulon, des articles profondément émus, et s'associe au deuil immense de la France.

LES DISPARUS

Le nombre des disparus était de cent treize, et on osait espérer qu'il diminuerait; il a cependant encore augmenté, mais il est maintenant définitivement arrêté; il y a exactement cent dix-huit disparus, dont huit officiers.

Les 110 hommes manquants se répartissent, d'après l'état du premier maître Amadé, capitaine d'armes de l'« Iéna », ainsi qu'il suit par spécialités:

Manceuvre, 1; canoniers, 9; torpilleurs, 8; mousqueterie, 6; timonerie, 3; fourriers, 5; mécaniciens, 46; chauffeurs, 32.

Il y avait encore à l'hôpital, 32 hommes blessés, plus 3 officiers. L'effectif normal de l'« Iéna » est de 598 hommes; mais à l'appel de mardi matin, par suite d'absences régulières, il y eut 580 hommes présents. Or, mercredi soir, au dernier appel, il y eut 454 hommes qui répondirent. Sur 9 maîtres, 5 ont disparu; il manque notamment le premier maître fourrier et le premier maître tailleur.

La Séparation

Un décret de la congrégation de l'Inquisition, en date du 6 mars, renouvelle l'excommunication majeure prononcée contre l'évêque Villatte.

La Rente Imposée

La commission de législation fiscale, présidée par M. Véber, a discuté la question de l'impôt sur la rente.

M. Dumont a présenté une proposition tendant à l'exemption de la rente, proposition qu'a combattue M. Cocheury dans un long discours.

M. Dumont a demandé alors l'ajournement de sa proposition jusqu'à ce que la commission ait décidé si elle maintiendrait la cédule des traitements et salaires.

Par 18 voix contre 2, la commission s'est prononcée pour l'imposition de la rente.

La Conférence de la Haye

D'après une correspondance de la « Gazette de Cologne », le programme russe pour la conférence de la Haye comprendrait les questions suivantes:

1° La convention de la Haye pour le règlement pacifique des questions internationales sera amendée en ce qui concerne les clauses se rapportant aux commissions internationales d'enquête du tribunal permanent;

2° La convention relative aux lois et usages de la guerre continentale devra être aussi modifiée; de nouvelles clauses seraient introduites ayant trait au début des hostilités et aux droits des neutres;

3° Pour ce qui regarde les lois et usages de la guerre navale, un accord serait rédigé au sujet des opérations en mer, telles que le bombardement des ports de mer et la pose des mines. La proposition contient aussi des clauses portant sur la transformation des navires marchands en navires de guerre, les délais à accorder aux navires marchands pour quitter les ports ennemis ou neutres, la question de

propriétés privées des belligérants en mer, les droits et les obligations des neutres dans la guerre maritime, etc. La convention de la Haye doit être complétée par une meilleure application à la guerre maritime des prescriptions principales de la convention de Genève.

Commission d'assurance et de prévoyance sociales

La Commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie sous la présidence de M. Guieysse.

Elle a entendu M. Vassilière, directeur au ministère de l'Agriculture, sur le projet de loi relatif aux accidents agricoles.

Elle a également entendu M. le docteur Heim, professeur à la Faculté de médecine, sur le projet de loi relatif aux maladies professionnelles. M. le docteur Heim a donné à la Commission des renseignements très complets sur les systèmes d'inspections médicales organisées en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Angleterre. Il a complété ses indications par un exposé des tentatives faites en France pour arriver à l'établissement de statistiques de morbidité dans quelques industries déterminées.

Petites Nouvelles

M. Enard, archevêque d'Auch, ancien évêque de Cahors, est décédé mercredi soir.

Des cas de variole ont été constatés à Paris et à Montpellier.

Une dépêche annonçait que la cour d'assises de la Sarthe avait condamné à mort le vicomte Pailhard de Chenay et aux travaux forcés sa femme inculpés d'infanticide; cette nouvelle est fautive; les deux accusés ont été acquittés.

Le 9 mars un cyclone s'est abattu entre Mananjary et Farafangana, au sud-est de l'île; les pluies sont torrentielles et les fils télégraphiques sont coupés.

Les ouvriers de toutes les usines d'automobiles de Russie ont proclamé la grève générale; le nombre des grévistes est de plus de dix mille.

MOTS DE LA FIN

Au restaurant :

— Garçon ! des huîtres... mais des bonnes, bien fraîches, ni trop grosses ni trop petites, et ouvertes avec soin.

Le garçon. — Faudrait peut-être aussi qu'elles auraient des perles dedans ?

CHRONIQUE LOCALE

Les votes de notre député

Au risque d'être traité de grincheux par la bande si appréciée des agrachs cadurciens, nous croyons devoir manifester à nouveau notre étonnement au sujet des votes émis par l'élu des cléricaux de l'arrondissement de Cahors.

Décidément, il paraît aujourd'hui certain que M. Rey a fait école, et que son fameux système de ménager la chèvre et le chou a du bon, puisque M. Bourdin s'est empressé de l'adopter.

Tantôt à droite, tantôt au centre, tantôt à gauche, M. Bourdin ne sait exactement où installer définitivement son siège. C'est le député vagabond : il va à travers les scrutins, insouciant et sceptique, comme le chemineau à travers les chemins, comme le flâneur à travers les rues de la ville.

C'est ainsi qu'après avoir, il y a quelques semaines, refusé sa confiance au gouvernement, à la suite de la discussion qui a eu lieu le 11 mars il a voté en faveur de ce même gouvernement.

Est-il donc permis à un député de ne pas avoir confiance dans un gouvernement et de lui accorder quand même cette confiance, de combattre un ministère et puis de voter pour lui ?

C'est à n'y rien comprendre, surtout lorsqu'en consultant l'*Officel*, l'on constate que tous les cléricaux, nationalistes, les amis de l'élu des réactionnaires de l'arrondissement de Cahors, ont refusé cette confiance au gouvernement qu'ils combattent sans répit.

Comment expliquer ces changements divers ?

M. Bourdin cherche-t-il, par ce système de variations brusques, à obtenir quelques faveurs du gouvernement ?

Peut-être, mais jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que l'inconsistance de M. Bourdin en matière parlementaire procède simplement d'un esprit d'imitation; elle est, dans tous les cas, la meilleure preuve de la solidité des convictions politiques du député de l'arrondissement de Cahors.

LOUIS BONNET.

Les prônes-circulaires de M. l'abbé Albe

Nos lecteurs savent que depuis 5 semaines, M. l'abbé Albe, desservant de l'église du faubourg Saint-Georges, adresse chaque samedi à tous les habitants de sa paroisse, une circulaire dans laquelle il traite de la foi religieuse.

M. l'abbé Albe espère de cette façon ramener au bercail « les brebis égarées », car il faut dire que depuis qu'il est desservant de la paroisse de Saint-Georges, M. l'abbé Albe n'a pas encore eu la joie de voir ses paroissiens fréquenter son église.

Toutefois nous doutons du succès de sa propagande et de l'efficacité de ses prônes-circulaires.

Il paraîtrait en effet, que ceux-ci ne sont pas seulement un cours d'instruction religieuse, mais une critique dirigée contre des citoyens de Saint-Georges.

M. l'abbé Albe devrait pourtant savoir que mieux vaut doucement que violence.

Aussi, il s'attire la lettre suivante qu'on nous adresse avec prière d'insérer :

A M. Ed. Albe, curé de St-Georges,

Quel besoin avez-vous d'attaquer la jeunesse de St-Georges, M. le Curé ? Qu'a-t-elle fait pour s'attirer vos épithètes et pensez-vous avoir découvert un moyen bien efficace pour sa conversion ? Quels actes, quelles paroles vous ont donné le droit de la traiter de la sorte ? Personne dans notre faubourg n'a la prétention d'être un Berthelot ou un Pasteur et nous vous défions bien de nous citer une seule parole qui vous permette de le croire; mais tous les jeunes, tous ceux qui ont fréquenté assez longtemps l'école pour apprendre à comprendre, n'acceptons plus aucune de vos thèses sans explications. Mettez vos dires à hauteur de notre intelligence ou nous nous refusons à vous croire. Et c'est pour cela que nous évitons vos prônes. Dans l'église il est défendu de vous interrompre. Aussi fréquentons-nous de préférence les réunions contradictoires. Là on entend le pour et le contre et l'on peut juger avec le peu d'intelligence qu'on a. Nous sommes sûrs d'avance de ne jamais vous y voir. Le temps des mystères est passé, M. le curé, et nos ancêtres, les gueux travailleurs, étaient trop malheureux en ce temps-là pour que nous vous aidions à nous y ramener.

Ne nous traitez plus de demi-savants, demi-quart de savants, nous sommes au contraire convaincus de notre ignorance. Plus on a d'instruction et plus on sent qu'il vous en manque.

Vous voulez bien reconnaître que nous sommes bien élevés. C'est cette éducation qui nous fait rester dans la discussion courtoise. Prenez garde de ne pas en être sorti ! Mais peut-être on vous renseigne mal. Peut-être les personnes qui vous fournissent les sujets de lettres mesurent les autres à leur aune ou prennent leurs desirs pour des réalités. Alors changez d'agence de renseignements, M. le curé, ou vous risquez de vous fourvoyer souvent dans vos écrits.

La jeunesse de St-Georges.

A la Cour d'Appel

Procès de Presse. Décisions intéressantes

Nous avons dernièrement rendu compte des quatre procès qui s'étaient déroulés devant le tribunal correctionnel de Cahors entre M. Salgues de Génies, maire de Marcihac et ses amis réactionnaires du bureau de bienfaisance, d'un côté, et M. Couderc, ancien maire républicain de Marcihac, ses amis républicains du bureau de bienfaisance et l'Union Républicaine d'autre part.

Sur le premier de ces procès l'Union Républicaine avait soulevé contre M. Salgues de Génies une question de compétence tirée de ce que le plaignant avait été pris à partie comme maire et non comme simple particulier.

Le tribunal de Cahors avait admis cette exception d'incompétence pour la première partie de l'article, mais s'était déclaré compétent pour la deuxième partie.

La Cour d'Agen a confirmé ce jugement.

LES BUREAUX DE BIENFAISANCE ET LA LOI SUR LA PRESSE

Pour les trois autres procès, l'Union, M. Couderc et ses amis avaient également protesté contre la compétence du tribunal correctionnel en prétendant que les trois articles incriminés visaient les plaignants comme membres de la Commission administrative du bureau de bienfaisance, c'est-à-dire comme des fonctionnaires publics qui devaient s'adresser à la Cour d'assises.

Une discussion de droit fort intéressante fut soutenue par M. Lacaze, avocat de l'Union et des républicains de Marcihac.

L'honorable avocat prétendit que, contrairement à ce qu'avait jugé

jusqu'ici la Cour de Cassation, on ne pouvait plus considérer comme de simples particuliers les membres des Commissions administratives des bureaux de bienfaisance, puisque la loi de 1893 sur l'Assistance médicale et celle de 1905 sur l'Assistance aux vieillards, infirmes et incurables leur avaient confié une mission publique et sociale.

M. de Valon, avocat de M. Salgues de Génies et de ses amis avait soutenu la thèse contraire et s'était abrité derrière l'autorité de la Cour de Cassation.

Le tribunal de Cahors, s'inclinant devant la Cour de Cassation, s'était déclaré compétent.

Les républicains de Marcihac ont fait appel de ces jugements, et à l'audience du 28 février dernier, MM. Lacaze et de Valon ont repris devant la Cour d'Agen leurs thèses respectives.

M. le Conseiller rapporteur Beyries a présenté avec une réelle autorité la question si délicate qui était soumise à la Cour.

M. l'avocat général Beaugrand, dans des conclusions très savantes et empreintes d'un véritable souffle démocratique, a adopté la thèse toute nouvelle soutenue par notre ami M. Lacaze.

La Cour d'appel a rendu ses arrêts le 14 mars courant et a rompu avec sa propre jurisprudence qu'elle affirmait encore en 1902, et aussi avec la jurisprudence de la Cour de Cassation. Elle a annulé les trois jugements par lesquels le tribunal de Cahors s'était déclaré compétent et décidé que les injures adressées aux membres des Commissions administratives des bureaux de bienfaisance, relevaient à l'avenir, de la Cour d'Assises. M. Salgues de Génies et les autres plaignants ses amis, sont condamnés à tous les frais.

Nous félicitons sincèrement les républicains de Marcihac et leur sympathique avocat du succès qu'ils viennent de remporter.

La question qui vient d'être ainsi tranchée par la Cour d'Appel d'Agen est de la plus grande importance; tous les républicains, et spécialement la presse républicaine, applaudiront à une décision frappée au coin de l'esprit le plus démocratique.

M. Salgues de Génies et ses amis ne s'en tiennent pas là, affirment-ils et vont porter leurs plaintes devant la Cour de Cassation; il sera intéressant de savoir ce que penseront les juges suprêmes.

Dotation de la Jeunesse de France

Les membres de la 1.106^e section de la *Dotation de la Jeunesse de France*, sont convoqués en Assemblée générale pour demain dimanche 17 mars, à 4 heures du soir, dans une des salles de la mairie de Cahors.

Les adhérents sont instamment priés d'assister à cette réunion, en raison de l'importance des vœux qui seront soumis et discutés et qui exigent la présence obligatoire de tous les associés.

L'amende prévue par les statuts sera appliquée aux absents.

Conférence publique

Nous rappelons que c'est ce soir qu'aura lieu au théâtre la conférence publique et contradictoire par la citoyenne Paturel sur : « Christianisme et liberté; le pape contre le peuple. »

Mort de M. Enard

M. Enard, archevêque d'Auch, est décédé dans la nuit de mercredi à jeudi après une très douloureuse maladie.

M. Emile-Cristophe Enard est né le 15 juin 1839 à Villotte devant Saint-Mihiel (Meuse). Nommé évêque de Cahors en juin 1896, il fut préconisé archevêque d'Auch dans le consistoire du 21 février 1906, prit possession de son siège par procureur le 4 mars 1906, et fut intronisé le 10 mars 1906.

Il a donc exercé ses fonctions de prélat pendant un an environ.

C'est, croyons-nous, le premier prélat qui meurt de la série nommée après la séparation.

Revendications

Voici l'appel adressé aux anciens soldats de terre et de mer de 7 et 14 ans de service (loi de 1832), âgés de plus de 60 ans et non retraités de l'Etat.

Camarades pas d'abstention !

Les anciens soldats ayant fait 7 et 14 ans de service sous la loi de 1832 sont informés qu'une ligue de Revendications s'est formée à Narbonne en vue de demander une retraite au Gouvernement.

900 camarades sont déjà inscrits sur les registres de la Ligue et appuient fermement leurs doléances.

Les anciens soldats qui tombent sous le coup de cette loi et qui désirent être pensionnés sont priés d'écrire :

M. le président de la Ligue de Revendications des anciens soldats de 7 ans. Comité Central de Narbonne

(Aude) qui leur donnera tous les renseignements nécessaires pour faire partie de la Ligue.

Le Président, MOURRUT.

UNE QUESTION INTÉRESSANTE

On parle depuis quelques jours d'un projet de service de transport par omnibus à vapeur entre Moissac et Cahors. Nous avons, sur cette entreprise, des renseignements précis, qui nous prouvent que cette fois enfin, nous sommes en présence d'un projet sérieux reposant sur des bases bien établies.

Sous la direction d'une puissante société de Paris à la tête de laquelle sont des industriels universellement connus. Je parle de MM. Darraac, Charley et Nielausse. Une compagnie est en formation dans le pays pour l'organisation et l'exploitation de lignes desservies par des autobus Darraac-Serpellet. Les premiers tronçons de lignes régulières à établir réuniront Moissac et Valence à Cahors par Lauzerte et Montcuq.

Les chasselas et autres produits d'exploitation seront transportés par des services à volonté qui, évidemment, feront de Cahors un centre d'embarquement considérable. D'ailleurs l'œuvre de la compagnie ne s'arrêtera pas en si bonne voie et nous verrons, paraît-il, avant peu d'années tout le Lot sillonné de voitures rapides et confortables, qui feront de notre département non seulement un centre de nombreuses exportations, mais aussi d'excursions intéressantes.

Cette compagnie se fonde en Société anonyme et nous ne saurions trop engager tout le monde à aider dans la mesure de ses moyens à la prompt réussite de cette entreprise. Cette participation leur est facilitée en ceci, que la Compagnie met à la disposition du public des actions pour la somme de 100 francs que l'on souscrit chez M. Durran, notaire à Cahors et chez M. Julhia, notaire à Montcuq.

Théâtre de Cahors

C'est le mardi 19 Mars que nous aurons au Théâtre la première représentation dans notre ville des « Oberlé » d'Edmond Haraucourt, en collaboration avec René Bazin, de l'Académie Française.

Le succès du roman fut universel et la pièce est digne du livre — Tous les admirateurs de René Bazin voudront applaudir à la scène les grandes pensées, les nobles élans patriotiques et les généreux sacrifices des Héros d'Alsace qui luttent encore pour la Patrie absente.

La pièce « Les Oberlé » est non seulement un appel au souvenir, mais encore une œuvre littéraire, vibrante et bien française. — On pense trop peu à l'Alsace qui pleure et il est bon de porter quelquefois au Théâtre les questions nationales, a dit Catulle Mendès dans sa critique des « Oberlé ».

Depuis le départ de cette remarquable tournée, pas un jour le succès ne s'est démenti, pas une ville où le public n'ait répondu à l'appel. Admirable enthousiasme qui prouve une fois de plus que dans notre beau pays, règne et régnera toujours l'amour de notre France et le culte du souvenir.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 au 17 mars 1907

Naissances

Guiraudet Claire, à Cavaniès. Desprats Jean-Frédéric rue du Portail-des-Augustins, 15. Anxiaume Pierre-Marcel, rue Lestieu, 6.

Publications de Mariage

Vidal Edouard, sergent au 7^e de ligne et Turro Josephine-Thérèse courturière. Plagès Louis, charpentier, et Vieillescazes Marie, s. p.

Décès

Puel Eugénie-Victoria-Françoise. Olympe, s. p. 53 ans, veuve Layton, rue du Lycée, 34. Magnani Jean, plâtrier, 42 ans, rue Nationale, 71.

Gispert, Jeanne, s. p. veuve Bousquier, 84 ans, Hospice, Plancaissagné Marie-Anne s. p. veuve Ressiguiet, 70 ans, Place du Marché 11.

Gaubert Etienne, cultivateur, 68 ans, à Cabessut-Haut.

Pezet Camille-Sébastien, cloutier, 46 ans célibataire, Hospice. Ceuderc Joseph-Hippolyte, cultivateur 63 ans, célibataire, Hospice.

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

Parti socialiste Cadurcien (S. F. I. O.)

Le parti socialiste Cadurcien, invite tous les socialistes, tous les travailleurs conscients de leurs droits et de leurs devoirs à assister à la grande fête-conférence qui sera donnée le dimanche 17 mars à 8 h. 1/2 du soir au Cercle socialiste Café du Midi, 1^{er} étage.

Bourse du Travail de Cahors

Dans sa réunion du lundi 11 courant, le Comité général de la Bourse du Travail ému des insinuations malveillantes, et des lâches et calomnieuses insinuations dont est constamment l'objet son bureau tout entier et en particulier son secrétaire général, dans le but évident de porter atteinte à l'organisation ouvrière, de la part de personnalités douteuses et ennemies du prolétariat.

Vote à l'unanimité de tous ses membres l'ordre du jour suivant, et décide de lui faire donner toute la publicité nécessaire :

Le Comité général, Considérant que le Bureau tout entier et en particulier son secrétaire général est l'objet de continuelles et lâches accusations,

Le Comité général de la Bourse du Travail se permet de rappeler au public que cette dernière ne jouit d'aucune subvention que de celle qui lui est accordée par la municipalité soit 300 francs.

Qu'elle est par conséquent dans l'impossibilité la plus absolue d'indemniser ses administrateurs, que ces derniers ne remplissent leurs fonctions que pour obéir à cette conscience de classe qui a jusqu'ici assuré dans une mesure que nos efforts tendent à élargir, le respect dû aux travailleurs.

Le Comité général se réserve d'ailleurs le droit de poursuivre devant les tribunaux ceux qui s'obstineraient à ne pas tenir compte de ce qui précède. Adresse à son bureau en entier ses chaleureux remerciements pour le dévouement dont il n'a jamais cessé de faire preuve jusqu'à ce jour.

Le Comité général de la Bourse du Travail.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 15 mars 1 h. 23 s.

Les obsèques de Casimir Périé

Les obsèques de Casimir-Périé ont eu lieu à 11 heures à Pont-sur-Seine. Un train spécial avait amené MM. Clemenceau, Picquart, Pichon, Barthou, Deschanel, Déroulède, Dubost etc.

Dans l'église une foule compacte assistait à la cérémonie extrêmement simple.

M. Lanes, secrétaire général de la présidence, représentait M. Fallières.

Tirage d'obligations

Au tirage de la ville de Paris 1865, le numéro 140.589 gagne 150.000 francs; le numéro 7.864 gagne 50.000 francs.

Attentat à Valence

Une bombe a éclaté à Valence; il y a des dégâts matériels considérables.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 12 mars, 12 h. 14 s.

Le Gouvernement à Toulon

MM. Fallières, Clemenceau, Picquart sont arrivés en gare de Toulon à 7 h. 54 : ils ont été reçus par M. Thomson ministre de la marine et par les autorités. Ils sont partis aussitôt pour la Préfecture.

Les magasins de Toulon ont fermé en signe de deuil; les ouvriers de l'arsenal chôment, les enfants des écoles ont congé.

Les papiers de Montagnini

M. Jaurès déposera mardi à la Chambre un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission munie de pouvoirs judiciaires qui se fera communiquer les papiers de M. Montagnini postérieurs à la suppression de la nonciature.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Mercués

Aux Comités radicaux. — Nous recevons une communication du nouveau Comité radical qui est une réponse à une note émanant de l'autre Comité radical.

Le nouveau Comité affirme la sincérité de ses sentiments démocratiques, ce dont nul ne saurait douter, mais il fait entendre des critiques diverses à l'adresse des membres du Comité présidé par l'honorable M. Capy.

Une polémique entre les deux Comités ne saurait tarder à s'élever si nous insérons intégralement cette communication, polémique qui aurait pour résultat d'amuser la municipalité réactionnaire de Mercués dont elle ferait les affaires.

Estimant que l'union des purs républicains est plus nécessaire que jamais

dans cette commune, nous prions nos amis les démocrates qui composent les deux Comités de s'en tenir à leur rôle de propagandistes de l'idée républicaine et d'organiseurs de la lutte contre la réaction.

LA RÉD.

St-Cyprien

Une pirouette phénoménale. — Dimanche 10 courant s'est réuni le conseil municipal de St-Cyprien à l'effet d'autoriser M. le maire à traiter au sujet du bail du presbytère avec M. le curé; à l'unanimité le bail gratuit a été voté à titre de reconnaissance envers M. Belmont qui fit don de 1600 francs à la commune pour la construction du presbytère.

M. Delprat Clément, conseiller municipal, pour complaire à M. le curé, a joué alors un personnage important en disant qu'il était en relations avec de hautes personnalités politiques radicales.

M. Delprat Clément croyait peut-être que cette gasconnade généraait les membres du Comité radical de St-Cyprien. Allons donc ! à Cahors on est fixé et au Comité surtout sur les cléricaux dans toutes les communes.

Un Eclaircur.

Saint-Pantaléon

Dans sa séance du vendredi 15 mars, la Chambre des députés a adopté un projet de loi tendant à établir d'office une imposition extraordinaire sur la commune de Saint-Pantaléon.

Gigouzac

Bagarre dans l'Église. — Appelé par quelques dévots de marque, nous avons depuis huit jours un prédicateur étranger pour prêcher le carême, et ainsi que cela se passe souvent en pareille circonstance, les sermons ne manquent pas. Celui de dimanche au soir était exclusivement réservé aux hommes; la réunion n'était pas des plus nombreuses, encore beaucoup s'y étaient-ils rendus pour apprécier le talent oratoire du prédicateur.

Cette soirée fut cependant troublée par un incident grave qui aurait pu tourner au tragique.

Un citoyen, ayant été pris à partie par le desservant de la commune, riposta verbeusement en faisant comprendre à ce dernier que l'époque de l'autorité cléricale avait vécu, ce que voyant, le doux pasteur, pria quelques spectateurs de bonne volonté parmi lesquels se trouvait un employé du gouvernement, d'expulser ce citoyen, auquel ils auraient fait un mauvais parti si, heureusement, il n'avait pas été entouré d'hommes honnêtes et sages qui le protégèrent contre la haine cléricale.

Cours. — Le syndicat des planteurs de tabac s'est réuni dimanche et a pris diverses décisions relatives aux réformes à apporter dans la situation des planteurs.

Espère. — L'administration municipale refuse toujours d'accorder les secours aux élèves indigents de l'école de filles. Des protestations s'élèvent de toutes parts.

Castelnau. — Le Comité républicain réuni dimanche à M. Tulle, négociant, président.

— Le théâtre Diavola donne d'excellentes soirées.

Luzech. — Un accident de voiture s'est produit à la descente du pont : il n'y a pas eu de mal.

— Des malveillants ont fait des dégradations dans la cour de l'école supérieure.

Puy-Évêque. — Les membres de la société chorale se sont réunis le 15 mars.

St-Géry. — Réunion du conseil municipal dimanche 17 mars.

— Réunion du Comité radical du canton le 18 mars.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Cercle d'action démocratique et sociale. — Jeudi soir à 9 h. 1/2, la Commission du Cercle d'action démocratique et sociale de l'arrondissement de Figeac, profitant de la présence dans notre ville de MM. Bécays, député, et Pauliac, Président du Conseil général du Lot, eut l'heureuse idée de mettre en contact les deux chefs politiques de l'arrondissement avec les membres du Cercle.

A cette première réunion, avaient été conviés M. le Sous-Préfet, Président d'honneur, ainsi que tous les Conseillers généraux et d'arrondissement républicains.

Le grand salon, merveilleusement paré et illuminé, était trop petit pour contenir tous ceux qui, répondant à l'appel de la Commission, avaient tenu à donner à leurs Présidents d'honneur, une marque de leur sympathique confiance.

M. le Docteur Pezet, l'excellent maire de Figeac et Président effectif du Cercle, prend le premier la parole et dans un discours brillant, plein d'à-propos, se fait l'interprète de la nombreuse assistance en remerciant MM. Boissonnade, Pauliac et Bécays d'avoir apporté au nouveau-né, l'appui de leur autorité. Je les assure du dévouement de tous les membres qui, unis dans une idée de paix et de concorde, sauront par leurs relations plus fréquentes et plus intimes, opposer leurs forces républicaines aux faiblesses impuissantes des réactionnaires.

Les vifs applaudissements qui saluent le beau et fin discours du Président du Cercle, sont la preuve évidente de la communion des idées qui existe entre tous les membres de ce groupement.

M. Pauliac, le distingué Président du Conseil général remercie l'assemblée de la nouvelle marque d'estime donnée au vieux républicain en l'appelant à la présidence d'honneur du Cercle d'action démocratique et sociale, où il sera heureux de venir le plus souvent possible, se retrouver au milieu des sincères républicains de cette bonne ville de Figeac qui ne craint ni la marche en avant, ni la réa-

isation des réformes si ardemment réclamées par la population ouvrière et paysanne. « Vous avez eu raison, dit-il, de vous unir et de vous grouper, car c'est la seule façon d'éviter les intrigues et les trahisons que malheureusement on a connues, mais qui ne sont plus à craindre aujourd'hui grâce à la vigilance de l'administrateur nettement républicain chargé de la direction de l'arrondissement et des élus dévoués et énergiques des électeurs se sont librement donnés. » Cette péroraison souleva l'enthousiasme général et les applaudissements redoublés sont à peine terminés que le sympathique et éminent député M. Bécays, se lève et prononce un éloquent discours, empreint de la plus grande franchise. Avec son talent bien connu, il exprime clairement les dangers de l'heure présente et la volonté bien arrêtée des élus républicains de travailler avec ardeur à la conquête des réformes promises. Mais pour atteindre ce but, il faut que l'union existe entre les socialistes du parti radical et radical-socialiste ; il faut que les élus sentent qu'ils sont en communion d'idées avec leurs mandants et ne serait-ce qu'à ce point de vue, la création du Cercle s'imposait. Il est donc heureux de remercier les organisateurs de leur initiative et de qui lui procure ainsi l'occasion de venir prendre contact avec ses nombreux amis de Figeac qui, en de nombreuses circonstances ont donné à la République de gauche leur adhésion pleine et entière.

De frénétiques applaudissements éclatèrent dans toute la salle enthousiasmée par les déclarations énergiques du député de Figeac.

M. Boissonnade le nouveau et sympathique sous-préfet de Figeac, pria de prendre la parole, remercia les organisateurs du Cercle de lui avoir fourni l'occasion de se présenter devant les électeurs de Figeac dont il connaît les sentiments et auxquels il apporte son salut démocratique.

« Presque votre compatriote, je partage vos idées et vos aspirations. Je connais vos besoins et vos aspirations. C'est vous dire que vous pouvez compter sur mon dévouement le plus absolu à la cause de la Démocratie et pour le triomphe de laquelle, j'aurais la vigilance qu'a bien voulu me demander M. le Président du Conseil général. »

Cette franche déclaration est vivement accueillie et de chaleureux applaudissements saluent les dernières paroles de M. Boissonnade lorsqu'il lève son verre à M. le Préfet du Lot, aux élus de l'arrondissement et au parti républicain de Figeac.

L'improvisation de M. Boissonnade a produit le meilleur effet parmi les républicains dont il a su, dès le premier jour, conquérir la sympathie et qui se félicitent d'avoir à la tête de l'arrondissement un sous-préfet qui parle et qui agit : deux choses auxquelles nous n'étions plus habitués.

La série des discours est terminée et les conversations particulières s'engagent. Tous sont heureux de l'union qui préside à ce groupement républicain et quand ils se retirent, emportent de cette première réunion la meilleure impression.

Nous devons en terminant adresser nos plus sincères remerciements, pour le service qu'ils viennent de rendre au parti républicain, à tous les membres de la commission d'organisation et en particulier à leur distingué président.

Puybrun

Mise au point. — En réponse à l'article du 8 mars par lequel M. le Maire ose démentir mes affirmations du 3 mars parues sous la rubrique « Une fracasserie » disant que j'ai mal entendu ou sciemment altéré la vérité, j'ajoute les nouvelles explications suivantes :

Non seulement je maintiens dans leur intégralité mes premières allégations, mais encore j'ajoute les faits inédits suivants :

Au début de la séance, un honorable membre du bureau avertit charitablement M. le Maire qu'on l'accusait de donner en sous-main, aux dépens du bureau de bienfaisance, à deux femmes de la localité non inscrites.

Avec son air des grands jours, M. le Maire protesta qu'il n'avait rien donné aux dépens du bureau quoique ces personnes fussent les amies d'un de ses amis, qu'il leur avait simplement donné une charretée de copeaux, mais à ses dépens qu'il ne permettait à personne de le suspecter dans ses fonctions de Président du bureau de bienfaisance, que, dans ce cas non seulement il poursuivrait l'accusateur mais encore le giflerait.

Il alla ensuite à l'armoire des archives en sortir des mandats qu'il jeta sur la table en disant : « Messieurs prenez connaissance : voilà des mandats qui s'élèvent à la somme de deux cent et quelques francs que j'ai payés de ma poche à l'ancien boulanger J... qui me remboursa cet argent. » Il ajouta ensuite ce que j'ai relaté le 3 mars concernant la bière Delprat, et disant enfin : « Si je pêche c'est par excès de bonté, je suis toujours trop bon ; on me force à faire mon apologie, à dire des choses que je ne devrais pas dire ici » etc., etc.

Eh oui ! M. le Maire ! vous avez fait votre apologie en criant bien fort, oh ! bien fort ! car vous avez débité vos pitreries ridicules (pour vous ressusciter vos propres termes), sur un ton que rien n'expliquait, car vous n'avez été ni comédien ni interrompu.

Peut-être vouliez-vous, m'intimider, moi nouvel administrateur du bureau de bienfaisance ? Peut-être vouliez-vous aussi vous faire encore de la réclamation ! Dans ce cas vous êtes servi, je m'y suis employé et m'y emploierais encore de mon mieux par la suite si vous m'en donnez l'occasion.

Je me contente donc pour le moment et encore une fois de maintenir mes premières affirmations, de certifier que vous avez dit : « J'ai payé la bière Delprat, etc., etc. » et je suis bien convaincu qu'aucun des honorables membres du bureau, présents à la séance, n'osera m'en donner un démenti.

Soyez d'ailleurs bien convaincu que les lecteurs de Puybrun sont fixés sur ce point.

Léon SOULIÉ,
Membre administrateur du bureau de bienfaisance.

Nous recevons la lettre suivante :

Démenti soutenu. — Avant de faire paraître mon démenti aux paroles de Labrousse père et fils, j'avais demandé à celui-ci, s'il était bien certain que j'eusse touché en 1905 un secours de 125 francs de viande, je lui fis remarquer que pour 1904 c'était vrai, car ma femme avait été malade, mais que pour 1905, c'était faux.

Il me répondit qu'il était certain que j'avais touché en 1905, et qu'il le disait à qui voulait l'entendre.

Comme beaucoup de personnes savent qu'en 1904 ma femme était malade, j'avais touché pas mal de viande, et que Labrousse Edouard m'en portait encore pour 125 francs en 1905, j'étais obligé de protester ; on aurait pu croire que je touchais presque tous les revenus du bureau. C'est pour cela qu'ayant un autre démenti à donner, j'ajoutais aussi celui qui le concerne.

Tout le monde aujourd'hui d'ailleurs est bien fixé sur la date que j'affirme, et pour mieux s'en convaincre on n'a qu'à se reporter à l'acte de décès de Mme B. Quand on a sonné le glas funèbre à l'anglaise du matin, presque toute la population crut que c'était pour ma femme qui était tombée malade à la fin de 1903 et qui le resta une bonne partie de 1904. Il serait étonnant dans ce cas que j'eusse attendu en 1905 pour demander un secours de viande pour elle — je pourrais d'ailleurs établir mille autres preuves.

Mon cher Edouard, tu fais rentrer le nom de Boutot dans ton article pour le piquer au vif et me brouiller avec lui : tu as tort, je reconnais qu'il est parfaitement honorable et incapable de porter plus de viande qu'il n'en a donnée ; mais je ne veux pas que ces racontars puissent faire croire que j'ai touché une forte somme de viande en 1904 et en 1905. Puisque tu te permets de donner des conseils aux autres, moi qui suis plus vieux que toi, permets que je t'en donne un autre : Quant tu trouveras des problèmes insolubles pour toi comme celui-là, passe à côté et ne t'en occupe pas.

M. le Maire dit dans son article du 8 mars que je touche depuis longtemps du bureau de bienfaisance du pain une partie de l'année, et que je suis un de ceux qui émargent peut-être le plus. Précisons par des chiffres, au lieu de paroles vagues qui font supposer le faux et sont destinées à grossir les actes.

Je touche du pain depuis 7 ans, et j'avais alors 3 enfants en bas âge, pendant 3 ans, 4 kilogrammes par semaine pendant 8 semaines et 4 ans, 5 kilogrammes par semaine pendant 8 semaines ; voilà ce que M. le Maire appelle une partie de l'année, total pendant 7 ans 69 44 et en viande en tout 140 » dont 125 en 1904.

J'ai en outre touché un mètre cube de bois de chauffage 6 » Total 215 44

Comme médicaments je ne puis préciser ce que j'ai touché, j'ai passé 7 ans sans rien réclamer au bureau de bienfaisance, quoique j'eusse droit, n'ayant rien et nourrissant ma famille par mon propre travail.

C'est donc pour les 14 ans une moyenne de 15 francs et quelques centimes que j'ai touché, je défie quiconque de me prouver le contraire. Et maintenant les lecteurs du Journal du Lot trouveront-ils que M. D. (qui doit pourtant être instruit) avait raison quand il me disait que j'avais abusé du bureau de bienfaisance en touchant 2 kilogrammes de viande par semaine !

Ma femme était au lit mourante, j'étais obligé de la nourrir, pendant longtemps de jus de viande ; j'avais 4 enfants en bas âge, dont un au berceau, et le plus âgé avait 8 ans. Il me restait à peine quelques moments pour travailler. — M. D. croit il que les détreués de la viande sans jus pouvaient nous nourrir tous ? Heureusement des personnes charitables de nos voisins, ainsi que quelques autres personnes de la commune, dont je garde un souvenir ineffaçable, me sont venues en aide, et mon travail suffisait pour le reste.

Conclusion. — Toute cette cohorte ennemie qui se tourne contre moi, que peut-elle me reprocher ? comme dans la fable de Florian.

« Le hibou et le philosophe », d'y voir trop clair (la nuit), ou bien d'appeler les choses par leur nom.

Quant aux articles signés Labrousse Alexandre, j'en prends la responsabilité car je n'accepterais jamais, quoiqu'on dise le contraire, de signer tout article non rédigé par moi.

LABROUSSE Alexandre,
Menuisier-ébéniste à Puybrun (Lot).

Carayac

Contribution foncière de l'an IX. — Le rôle de la contribution foncière de la commune de Carayac pour l'an 9, comprenant 63 articles, s'est élevé à la somme totale de 1560 fr. savoir :

En principal.....	1.300 »
Centimes additionnels.....	195 »
Dépenses communales.....	65 »
Total égal.....	1.560 »

Celui de l'année 1905 s'est élevé à 1.989 18 soit une augmentation de 429 18

Figeac. — La C^e d'Orléans va faire installer un réseau téléphonique de Viazac à Figeac.

— Un vol d'une charrette a été commis au préjudice d'un matayer.

— Dimanche a eu lieu une excellente matinée dans la salle du théâtre.

— La crue du Célé a été assez forte.

— Des rumeurs ont fracturé l'échoppe de M^{me} Destruel.

— M. Bécays a été élu président de la Société chorale.

— Le Conseil d'hygiène s'est réuni lundi.

Cajarc. — Une liste de souscription pour

le monument de Jules Ferry est déposé dans les écoles laïques.

— Mlle Desplats a été reçue dame employée des Postes.

— La foire du 11 a été très importante.

Lacapelle-Marival. — La foire a été très importante.

Cardailhac. — Un sot a abattu l'arbre de la Liberté, planté le 14 juillet sur la place de la commune.

Terrou. — Un chien a été abattu ; il fut reconnu enragé.

St-Céré. — Une somme de 500 francs a été perdue par M. St-Marie.

— M. Lescuré a trouvé un porcelet.

— La Commission administrative de l'hospice s'est réunie lundi.

— La liste d'assistance comprend 72 personnes.

Latronquière. — La foire du 11 a été très belle.

Arrondissement de Gourdon

Carennac

Exploit cynégétique. — La semaine dernière une apparition aussi étrange qu'inattendue a eu lieu dans notre localité. Le bruit se répandit qu'un sanglier se trouvait dans l'île située derrière le moulin de M. le Maire. Quelques chasseurs prévenus aussitôt organisèrent une battue et, quoique peu habitués à un gibier de cette espèce, ils n'en éprouvèrent que plus de plaisir à le poursuivre. Il fallut passer l'eau à plusieurs reprises car l'animal déjà blessé se jeta à la nage et alla se réfugier dans l'île de Cussouan. C'est là que les chasseurs se rendirent maître de ce sanglier dépaycé qui pesait 45 kilos environ.

Il convient d'ajouter que l'animal dépecé fut distribué aussitôt et que les amateurs de venaison se sont bien régalés.

Espérons ! Peut-être un jour un ducors nous prouvera les agréments d'une chasse à courre.

Vayrac

Elections Cantonales. — Nous sommes très heureux de pouvoir reproduire la lettre qu'adresse notre très sympathique et très dévoué conseiller d'arrondissement à M. le Directeur de La France.

Monsieur le Directeur du Journal La France,

« Au commencement de février dernier il parut dans vos colonnes un en-tête de votre correspondant de Vayrac où il était dit que je ne me représenterai pas aux élections au Conseil d'arrondissement.

Dans votre N^o du 11 courant il revient à la rescousse et vous imprimez : A Vayrac on nous assure que M. Granouillac conseiller d'arrondissement ne se représentera pas si on lui suscite quelque concurrent à la dernière heure.

Je n'ai fait de confiance à personne à ce sujet ; j'appartiens au parti radical qui m'a élu il y a six ans et j'estime que c'est à lui de dire si je dois continuer la lutte. Dans l'affirmative ce ne sera jamais l'appréhension d'adopter en face de moi un candidat n'importe lequel, qui m'empêchera de remplir tout mon devoir.

Comptant sur votre courtoisie pour insérer cette réponse aux articles de votre correspondant, je vous prie d'agréer avec mes remerciements anticipés l'assurance de ma haute considération.

GRANOUILLAC,
Conseiller d'arrondissement.

Gourdon. — Le bal de charité s'annonce superbe.

— La foire de la Mi-carême a été très belle.

— Le nommé Puyfalges, 27 ans, a été arrêté et écroué pour vagabondage.

Martel. — Les truffes se sont vendues au dernier marché de 14 à 16 fr. le kilo.

Souillac. — Le comité de défense et d'intérêts communaux s'est réuni et a pris d'intéressantes décisions.

— De grandes fêtes sont organisées pour le 17 mars.

Labastide-Murat. — La foire de mars a été peu importante.

Anglars-Nozac. — Une foire nouvelle a eu lieu le 14 mars.

Vayrac. — Le jeune Lasforques, 15 ans, s'est gravement blessé à la chasse. Ayant pris son fusil par le canon, le coup partit et la charge entière fracassa l'épaule du malheureux.

toutes les chances d'être élu sinon maire — ce n'est pas le but à cette heure puisque la municipalité est en majorité clérical — mais conseiller municipal : ce qui permettrait alors, au parti républicain de pouvoir compter sur un chef de liste en 1908.

Certains du Comité, nous dit-on, ont essayé de la tactique : le nom de M. Buisson fut prononcé.

L'effet a été foudroyant : les manœuvres ont commencé aussitôt et il semble que l'on ne doive pas compter — de par la volonté d'une demi douzaine de personnalités — sur le concours de cet excellent citoyen.

Mais dans ce cas là, l'investiture du Comité est-elle nécessaire ? Est-ce que les républicains fuméols sont tous au Comité ?

A eux d'aviser et de déjouer ces manœuvres qui ne tendent rien moins qu'à envoyer au Conseil un réactionnaire de plus.

Quant à nous, fidèles à notre rôle, nous ne soutiendrons qu'un candidat nettement républicain : nous ne voulons accepter aucune combinaison, et c'est pourquoi, nous dirons de temps à autre, si c'est nécessaire, durant cette campagne électorale, quelques dures vérités.

LA RÉDACTION.

MONSEMPRON

Un admirateur d'Arlequin

Dimanche je passai à Libos pour aller à Fumel. Plusieurs goupes, le Journal du Lot à la main discutaient la réponse d'Arlequin à Pierrot : un ami m'arrêta, et de plus belle chacun tomba sur Arlequin. Je fis remarquer que nous étions à la mi-carême et en République, il n'y a qu'à laisser se divertir Arlequin et Pierrot.

Celui qui était à mon côté, s'adressant à moi : vous dites en République ? Arlequin lui, en voilà un, nous le connaissons nous, nous savons ce qu'il est, un orgueilleux, un fat quoi, etc., etc., d'abord vous, vous n'êtes pas d'ici.

Mais cela ne prouve pas non plus parce que je ne suis pas de l'endroit que je dois vous approuver, moi je le trouve intelligent votre Arlequin.

Vous venez de lire la lettre, dites-nous franchement comment vous la trouvez. Je la trouve aussi absurde que ridicule, mais vous avez à lire à un Arlequin.

Ah par exemple, est-ce une raison pour qu'on invente : il n'y a rien de vrai de tout ce qu'il raconte, quand quelque chose le gêne, des vérités que lui dit Pierrot, il ne s'en souvient plus.

Je réponds que c'est parce qu'il est plus roublard.

J'ai cru comprendre qu'il était conseiller municipal, c'est une très bonne affaire pour la commune d'avoir un Arlequin comme celui-là : il dit dans sa lettre avoir obtenu le bureau télégraphique, l'agrandissement des écoles, du cimetière de Libos, l'eau, la lumière, les chemins, le pavage à neuf des rues de Monsempron, il ne manque plus qu'un abattoir, une halle, un marché couvert.

On me demande de qui je me moque.

Je réponds que je parle sérieusement, si les conseillers se laissent faire, si le Maire se laisse rouler et si l'Adjoint en a assez, l'Arlequin lui parle toujours et en maître, il commande ; mais en l'an 1908, c'est nous, électeurs, qui serons les maîtres. Ah quel coup de balai !

Tout ébahi je dis bonjour et ai regretté de m'être arrêté à Libos.

Votre serviteur,
AUGUSTE.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 3, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ACCOUCHEMENT



Labeuvière, par Lapagnoy (P. de C.) 19 Août 1904. — « J'eus un accouchement fort difficile et ne pus nourrir moi-même mon enfant. C'est à grand-peine que je me tenais debout. J'étais pâle, mes digestions se faisaient très mal. J'avais des douleurs dans le dos ; au moindre froid, je m'enrhumais. J'étais d'autant plus effrayée de ces symptômes qu'à nouveau je me trouvais enceinte. Mes craintes s'évanouirent bientôt cependant car, m'étant mise enfin à suivre un sérieux traitement avec l'Emulsion Scott, je me fortifiai à merveille et, grâce à elle, mis au monde, sans la moindre difficulté cette fois, une charmante petite fille qui elle-même est très bien portante. »
Mme Ponchant.

Et si, souffrant comme Madame Ponchant, vous voulez vous bien porter et avoir de beaux enfants, vous connaissez le remède,

l'EMULSION SCOTT

dont la formule et la préparation sont parfaites. Exigez toujours bien le flacon avec la marque : « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Rendez-vous compte de son agréable saveur et de sa grande digestibilité en commençant d'abord par un simple échantillon que nous vous enverrons franco contre 0.50 timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

LA HERNIE

et les Déplacements des Organes

La Méthode « CLAVERIE » de Paris est sans rivale au monde pour le soulagement et la guérison de ces infirmités.

Il est bon de rappeler que ce n'est qu'en adoptant les Appareils Pneumatiques, Imperméables et sans ressort (Btès S. G. D. G.), de M. A. CLAVERIE, le renommé Spécialiste de Paris, fournisseur des Hôpitaux militaires, de la Préfecture de la Seine et des Manufactures de l'Etat, que toutes les personnes atteintes de **Hernies, Efforts, Descendes, Hydrocèles, Varicocèles, Maladies du Ventre, etc.**, peuvent obtenir un soulagement immédiat à leurs souffrances.

Aussi tenons-nous à indiquer, à nouveau à nos lecteurs et à nos lectrices atteints de ces affections le passage dans notre région du renommé Spécialiste qui doit, grâce à l'intervention de ses appareils incomparables, merveilleux de douceur et de puissance, les délivrer de la douloureuse infirmité.

Applications et renseignements gratuits de 9 h. du matin à 5 h. du soir, à :

Figeac, Samedi 23 Mars, Hôtel des Voyageurs-Villa.

CAHORS, Dimanche 24 Mars, Hôtel des Ambassadeurs.

Gourdon, Lundi 25 Mars, Hôtel de l'Ecu de France.

Gramat, Mardi 26 Mars, Hôtel de Bordeaux.

Tous nos lecteurs qui en feront la demande à M. CLAVERIE, 234, faubourg Saint-Martin, à Paris, recevront gratuitement son magistral « Traité de la Hernie ».

Brévilles (Calvados), 11 Mai 06. A l'approche du printemps, j'ai la langue pâteuse, la gorge sèche, les Pilules Suisses me débarrassent l'estomac et me remettent dans mon état normal. TOUCHET. (Sig. lég.)

Bulletin Financier

Paris, 15 Mars

Le marché est très agité aujourd'hui. La décision prise par la commission de législation fiscale d'incorporer la Rente dans la cédule des revenus des capitaux mobiliers produit une très mauvaise impression et notre 3 0/0 malgré un achat de 75.000 fr. de rente par la Caisse commune est faible à 95,75 contre 95,92 hier.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

L'élection municipale

Le comité n'a pris encore aucune décision au sujet de l'élection municipale ; il semble qu'il ne la prendra pas de sitôt.

Cependant barguigner de la sorte, ne se comprend pas ; manque-t-il des citoyens aptes et dignes à Fumel ? ne peut-on pas trouver un seul bon républicain ?

Il paraît que les rancunes des uns, les jalousies des autres, la stupidité légendaire de bien d'autres empêchent toute combinaison franche.

En somme où veut en arriver le comité ? Quel but poursuit-il, s'il ne sait pas prendre une résolution ferme à la veille d'une élection !

Les critiques que le « Journal du Lot » ne lui a pas ménagées sont donc pleinement justifiées.

Dans un de nos derniers numéros nous préconisions une tactique, qui à tout prendre vaut largement la tactique qui consisterait à mettre sur les rangs avec une étiquette républicaine des purs réactionnaires.

Nous disions qu'un homme nouveau, sympathique, républicain sincère qui prendrait la tête du mouvement, aurait

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

MARSEILLE 1904 - NAPLES 1905, etc.

16^e ANNÉE Bouillie "G. MARQUÉS" 16^e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs exclusifs de la Maison à

MM.	MM.	MM.
Cahors, E. Dèzes, nég. rue G. Larroumet.	Gramat, J. Darnis, négociant.	Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant.
Gourdon, V. Isidore, nég. av. Cavalzac.	Cazals, Crouzat fils, négociant.	Castelnau-Montratiér, Buzenac, n.
Albas, Cassan, négociant-épici.	Lacapelle-Marival, E. Guire, nég.	Puybrun, E. Laussac, négociant.
Figeac, Hébrard et Albe, négociants.	Condat, Gouygon, négociant.	Lalbenque, P. Ausset, négociant.
Souillac, Maison Viot, Arestenc, suc ^r .	Bretenoux, Bombézy J ^{re} , négociant.	Bélaye, V. Lacombe, négociante.
Martel, Linol, négociant.	St-Germain du Bel Air, Miquel, nég.	Luzech, E. Lugan, négociant.
Cajarc, Bonnet fils.	Lascabanes, Castes, négociant.	Salviac, Delmon, négociant.
Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, nég.	Anglars (Castelfranc), Bouyssou.	Lasbouygue, Cayla, négociant.
Limogne, Garrigues, négociant.	Catus, Laqaspie, père et fils.	Gagnac, V ^o Beaumont, négociante.
St-Céré, Pelerin, négociant.	Latour, Alfred Maurel.	Vayrac, A. Sennat, ferblantier.

Bibliographie

On ne peut pas imaginer un numéro plus complet que celui des *Annales* de cette semaine. Toutes les questions d'actualité s'y trouvent traitées, et par quels collaborateurs ! A propos de la catastrophe de l'*Éna*, Pierre Loti y raconte sa vocation d'officier de marine, Claretie y décrit nos cuirassés ; Adolphe Brisson y trace un saisissant portrait de Casimir-Périer ; Henry Houssaye évoque la jeunesse de François Coppée, qui vient de fonder un prix à l'intention des jeunes poètes... Autres articles de Auguste Dorchain, Henry Roujon, René Maizeroy, Léon Péro, la Vie Féminine d'Yvonne Sarcocoy. Enfin, dans le supplément théâtral gratuit : *Un sujet de Brouille*, sketch de Henri Lavedan, et les *Bridgiers* de Miguel Zamacoïs.

Partout : 25 centimes. Abonnements : 10 fr. par an ; 12 fr. 50 pour l'Union Postale. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de postes.

Dans le numéro 7 du *Journal de l'Université des Annales* (indispensable aux jeunes filles), reproduction des belles leçons et conférences de Jules Boia (les *Cœurs Neurosténiques*), docteur Thiercelin (*L'Hygiène et l'Alimentation*), Nozière (André

Chénier), Léo Claretie (les *Chants Révolutionnaires*), Bourgaud Duconray (*Gluck*), morceaux lus et récités pendant la semaine par des artistes de la Comédie-Française ; devoirs aux élèves, etc...

En vente partout. Le numéro : 60 centimes.

En raison de l'Explosion du cuirassé *Éna*, dont la nouvelle a jeté la consternation dans la France entière, le *Monde Illustré*, désireux de renseigner immédiatement ses lecteurs sur ce désastre, retarde d'une journée la publication de son numéro de la semaine, qui paraîtra avec un très important *Supplément* sur les principaux épisodes de l'épouvantable catastrophe.

Voici, d'autre part, la composition de ce numéro exceptionnel :

La ville Lumière sans lumière, telle a été la sensationnelle actualité de la semaine, lorsque, par suite de la grève aussi subite que peu prévue des électriciens, les boulevardiers ont été plongés dans l'obscurité, tandis que, faute d'éclairage, les théâtres faisaient relâche. Depuis les funestes jours du siège, pareil événement ne s'était pas produit, mais, les Parisiens ne se sont pas attendus à ces mélancoliques souvenirs et les illustrations que le *Monde Illustré* a consacrées à cet événement, montrent que

chacon a pris la chose avec bonne humeur, bien convaincu que la génoise grève ne saurait durer. Les dessins de M. Toussaint notent, avec exactitude et de façon pittoresque, les principaux épisodes de la soirée du 8 mars, et l'on verra que l'état d'âme du boulevardier était plutôt joyeux, lorsque, faute d'électricité, il dut se contenter de bougies dont les camelots bien avisés avaient en soin de faire d'amples provisions.

Dans le même numéro, entre autres fortes intéressantes actualités françaises ou étrangères, on lira, avec un vif intérêt, le premier article d'une série du brillant écrivain, M. Charles Pettit, illustré de photographies de l'auteur. Cette première halte des excursions qu'il entreprend pour le *Monde Illustré* à travers les États-Unis, le Japon et la Chine, est consacrée à La Louisiane et à La Nouvelle-Orléans, et abonde en aperçus inédits et nouveaux.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6^e. — Sommaire du 17 mars 1907.

Jean Aicard : Benjamin. — Léon Berthaud : Le Pilote n° 10. — Pontevrez : L'enjeu du bonheur. — Capitaine Danrit : L'invasion janna. — Paul Féval : Chasse aux traitres. — Variétés : la Mode, le Théâtre, les Sciences, les Sports, Arts mondains, Actualités etc.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

OCCASION

A vendre à un prix avantageux une grande maison d'un très bon rapport située Place Saint-James et rue de la Charité. Pour renseignements s'adresser sur les lieux à M. GALTIE.

Chemin de fer d'Orléans

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Am-

boise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Austerlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

M.-A. FALLIÈRES
MARCHAND-TAILLEUR
75, Boulevard Gambetta, CAHORS
COSTUMES SUR MESURE
Travail soigné
Grand choix de draperies françaises et anglaises
POUR COMPLETS
Spécialité de pantalons et gilets fantaisies
Alpagas. — Couteils
Le propriétaire gérant : A. COURSLANT

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FEUILLETON DU « Journal de Loz » 51

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

LA SUCCESSION DE MINORET

Le lendemain dimanche, toute la ville fut en rumeur, et, à l'entrée comme à la sortie d'Ursule à l'église, elle vit sur la place des groupes nombreux occupés d'elle et manifestant une horrible curiosité. La sérénade mettait toutes les langues en mouvement, car chacun se perdait en conjectures. Ursule revint chez elle plus morte que vive et ne sortit plus ; le curé lui avait conseillé de dire ses vœux chez elle. En rentrant, elle vit dans le corridor carrelé en briques qui menait de la rue à la cour, une lettre glissée sous la porte ; elle la ramassa, la lut poussée par le désir d'y trouver une explication. Les êtres les moins sensibles peuvent deviner ce qu'elle dut éprouver en lisant ces terribles lignes :

« Résignez-vous à devenir ma femme, riche et adorée. Je vous veux. Si je ne vous ai vivante, je vous aurai morte. Attribuez à vos refus les malheurs qui

n'atteindront pas que vous.

» Celui qui vous aime et à qui vous serez un jour. »

Chose étrange ! au moment où la douce et tendre victime de cette machination était abattue comme une fleur coupée, mesdemoiselles Massin, Dionis et Crémère enviaient son sort.

— Elle est bien heureuse ! disaient-elles. On s'occupe d'elle, on flatte ses goûts, on se la dispute. La sérénade était à ce qu'il paraît, charmante ! Il y avait un cornet à piston !

— Qu'est-ce qu'un piston ?
— Un nouvel instrument de musique ! tiens, grand comme ça, disait Angélique Crémère à Paméla Massin.

Dès le matin, Savinien était allé jusqu'à Fontainebleau tâcher de savoir qui avait demandé des musiques du régiment en garnison ; mais comme il y avait deux hommes par chaque instrument, il fut impossible de connaître ceux qui étaient allés à Nemours. Le colonel fit défendre aux musiciens de jouer chez des particuliers sans sa permission.

Le gentilhomme eut une entrevue avec le procureur du roi, tuteur d'Ursule, et lui expliqua la gravité de ces sortes de scènes sur une jeune fille si délicate et si frêle, en le priant de rechercher l'auteur de cette sérénade par les moyens dont dispose le parquet. Trois jours

après, au milieu de la nuit, trois violons, une flûte, une guitare et un hautbois donnèrent une seconde sérénade. Cette fois les musiciens se sauvèrent du côté de Montargis, où se trouvait alors une troupe de comédiens. Une voix stridente et étouffée avait crié entre deux morceaux : *A la fille du capitaine de Musique Mirouët !* Tout Nemours apprit ainsi la profession du père d'Ursule, ce serai si soigneusement gardé par le vieux docteur Minoret.

Savinien n'alla point cette fois à Montargis ; il reçut dans la journée une lettre anonyme venue de Paris, où il lut cette horrible prophétie :

« Tu n'épouseras pas Ursule. Si tu veux qu'elle vive, hâte-toi de la céder à celui qui l'aime plus que tu ne l'aimes ; car il s'est fait musicien et artiste pour lui plaire, et préfère la voir morte à la savoir ta femme. »

Le médecin de Nemours venait alors trois fois par jour chez Ursule, que ces poursuites occultes avaient mise en danger de mort. En se sentant plongée par une main infernale dans un boubrier, cette suave jeune fille gardait une attitude de martyre : elle restait dans un profond silence, levait les yeux au ciel et ne pleurait plus ; elle attendait les coups en priant avec ferveur et implorant celui qui lui donnerait la mort.

— Je suis heureuse de ne pas pouvoir descendre dans la salle, disait-elle à MM. Bongrand et Chaperon, qui la quittaient le moins possible ; il y viendrait, et je me sens indigne de recevoir les regards par lesquels il a coutume de me bénir ! Croyez-vous qu'il me soupçonne ?

— Mais si Savinien ne trouve pas l'auteur de ces infamies, il compte aller requérir l'intervention de la police à Paris, dit Bongrand.

— Les inconnus doivent me savoir frappée à mort, répondit-elle, ils vont se tenir tranquilles.

Le curé, Bongrand et Savinien se perdaient en conjectures et en suppositions. Savinien, Tiennette, la Bougival et deux autres personnes dévouées au curé se firent espions et se tinrent sur leurs gardes pendant une semaine ; mais aucune indiscrétion ne pouvait trahir Goupil, qui machinait tout à lui seul. Le juge de paix, le premier, pensa que l'auteur du mal était égaré de son ouvrage. Ursule arrivait à la pâleur, à la faiblesse des jeunes Anglaises en convalescence. Chacun se relâcha de ses soins. Il n'y eut plus de sérénades ni de lettres. Savinien attribua l'abandon de ces moyens odieux aux recherches secrètes du parquet, auquel il avait envoyé les lettres reçues par Ursule, par sa mère et la sienne. Cet armistice ne fut pas de longue durée. Quand le médecin eut arrêté la fièvre nerveuse d'Ur-

sule, au moment où elle avait repris courage, un matin, vers la mi-juillet, on trouva une échelle de corde attachée à sa fenêtre. Le postillon qui, pendant la nuit, avait conduit la malle, déclara qu'un petit homme était en train de descendre au moment où il passait ; et, au malgré son désir de s'arrêter, ses chevaux, lancés, à la descente du pont, au coin duquel se trouvait la maison d'Ursule, l'avaient emporté bien au delà de Nemours. Une opinion partie du salon Dionis attribuait ces manœuvres au marquis du Rouvre, alors excessivement gêné, sur qui Massin avait des lettres de change, et qui, par un prompt mariage de sa fille avec Savinien, devait disjoindre le château du Rouvre à ses créanciers. Madame de Portuendères voyait aussi avec plaisir, disaient, tout ce qui pouvait afficher, déconsidérer et déshonorer Ursule ; mais, en présence de cette jeune morte, la vieille dame se trouvait quasi vaincue. Le curé Chaperon fut si vivement affecté de cette dernière méchanceté, qu'il en tomba malade assez sérieusement pour rester chez lui durant quelques jours. La pauvre Ursule, à qui cette odieuse attaque avait causé une rechute, reçut par la poste une lettre du curé qu'on ne refusa pas en reconnaissant l'écriture :

« Mon enfant, quittez Nemours et jouez ainsi la malice de vos ennemis

inconnus. Peut-être cherche-t-on à mettre en danger la vie de Savinien. Je vous en dirai davantage quand je pourrais vous aller voir. »

Ce billet était signé : « Votre dévoué » CHAPERON. »

Lorsque Savinien, qui devint comme fou, alla voir le curé, le pauvre prêtre relut la lettre, tant il fut épouvanté de la perfection avec laquelle son écriture et sa signature étaient imitées ; car il n'avait rien écrit, et, s'il avait écrit, il ne se serait pas servi de la poste pour envoyer sa lettre chez Ursule. L'état mortel où cette dernière atrocité mit Ursule, obligea Savinien à recourir de nouveau au procureur du roi en lui portant la fautive lettre du curé.

— Il se commet un assassinat par des moyens que la loi n'a point prévus, et sur une orpheline que le Code vous donne pour pupille, dit le gentilhomme au magistrat.

— Si vous trouvez des moyens de répression, lui répondit le procureur du roi, je les adopterai ; mais je n'en connais pas. L'infâme anonyme a donné le meilleur avis. Il faut envoyer ici mademoiselle Mirouët chez les dames de l'Adoration du saint-sacrement.

(A suivre)

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

De Paris à Toulouse par Cahors						De Toulouse à Paris par Cahors						De Cahors à Libos																
17		5 (1)		121		23 (3)		35		1125		42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		122		1136		700		
DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		EXPRESS		DIRECT		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		RAPIDE		OMNIBUS		OMNIBUS		
PARIS (Orsay) dép.	2 56s.	10 17	7 9s.	8 47	10 56s.	—	—	—	—	—	—	TOULOUSE d.	1 3s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 55s.	11 37s.	9 10m.	5 45m.	—	—	—	—	—	—	—	—
PARIS (Aust.) dép.	3 11	10 26	7 9	8 56s.	11 9	—	—	—	—	—	—	MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 55	9 44	12 28m.	10 53	7 20	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (arrivé)	1 54	4 26m.	12 54m.	2 53	8 58	—	—	—	—	—	—	Cahors d.	—	4 1	5 20	8 36	10 6	—	11 33	8 1	—	—	—	—	—	—	—	—
LIMOGES (départ.)	3 19	4 35	1	2 50	9 29	—	—	—	—	—	—	Lalbenque	—	—	6 9	9 17	—	—	12 13s.	8 43	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (arrivé)	6 23	6 28	2 28	4 34	12 23	—	—	—	—	—	—	Ciourac	—	—	6 19	9 26	—	—	12 22	8 52	—	—	—	—	—	—	—	—
BRIVE (départ.)	6 45	7	2 41	4 50	1 12	—	—	—	—	—	—	Sept-Ponts	—	—	6 33	9 38	—	—	12 34	9 4	—	—	—	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	7 21	—	—	—	1 47	—	—	—	—	—	—	CAHORS (arr.)	2 45	4 38	6 42	9 46s.	10 43	1 24	12 42	9 12	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC arr.	7 40	7 38	—	5 25	2 6	—	—	—	—	—	—	CAHORS (dép.)	2 49	4 50	7 6	10 57m.	10 47	1 28	—	9 29	—	—	—	—	—	—	—	—
SOULLAC dép.	7 45	7 40	—	5 28	2 10	—	—	—	—	—	—	Espère	—	—	7 19	6 11	—	—	—	9 41	—	—	—	—	—	—	—	—
CAZOULES	7 53	—	—	—	2 18	—	—	—	—	—	—	St-Denis-Catus	—	—	7 33	6 25	—	—	—	9 54	—	—	—	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	8 9	—	—	—	2 34	—	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril	—	—	7 47	16 41	—	—	—	10 7	—	—	—	—	—	—	—	—
Nozac	8 19	—	—	—	2 44	—	—	—	—	—	—	Dégagnac	—	—	7 56	6 50	—	—	—	10 16	—	—	—	—	—	—	—	—
GOURDON	8 31	8 8	—	—	2 56	—	—	—	—	—	—	Saint-Clair	—	—	8 6	6 59	—	—	—	10 25	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Clair	8 40	—	—	—	3 5	—	—	—	—	—	—	GOURDON	—	—	8 21	7 16	11 27	—	—	10 38	—	—	—	—	—	—	—	—
Dégagnac	8 51	—	—	—	3 16	—	—	—	—	—	—	NOZAC	—	—	8 30	7 25	—	—	—	10 46	—	—	—	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	—	—	3 27	—	—	—	—	—	—	Lamothe-Pénel	—	—	8 39	7 35	—	—	—	10 55	—	—	—	—	—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	9 13	—	—	—	3 38	—	—	—	—	—	—	CAZOULES	—	—	8 53	7 50	—	—	—	11 8	—	—	—	—	—	—	—	—
Espère	9 22	—	—	—	3 47	—	—	—	—	—	—	SOULLAC a.	3 47	5 39	9 1	7 58	11 43	—	—	11 15	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (arrivé)	9 32	8 47	4 11	6 29	3 57	—	—	—	—	—	—	SOULLAC d.	3 48	5 58	9 7	8 7	11 50	—	—	11 19	—	—	—	—	—	—	—	—
CAHORS (départ.)	9 41	8 53	4 15	6 41	4 7	—	—	—	—	—	—	Gignac-Cressensac	—	—	9 36	8 40	—	—	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	—
Sept-Ponts	9 51	—	—	—	4 7	—	—	—	—	—	—	BRIVE a.	4 23	6 33	10 7	9 11	12 25m.	2 59	—	12 12	—	—	—	—	—	—	—	—
Ciourac	10 5	—	—	—	4 18	—	—	—	—	—	—	BRIVE d.	4 27	7 7	—	—	12 32	3 5	—	12 42	—	—	—	—	—	—	—	—
Lalbenque	10 12	—	—	—	4 34	—	—	—	—	—	—	PARIS (A.) arr.	11 51m.	4 15m.	—	—	8 35	10 22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cahors	10 45	9 35	—	7 18	5 42	—	—	—	—	—	—	PARIS (O.) arr.	11 59	4 24	—	—	8 44	10 31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MONTAUBAN arr.	11 19	10 2	5 15	7 44	5 54	—	—																					